



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Publication : 19/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE



Séance du : 19 février 2013
Compte rendu affiché le : 26 février 2013
Date de la convocation : 11 février 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 25
En exercice : 25
Présents : 15
Votants : 15

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Tardy F, Louat R, Laffont J(2), Demmelbauer P

CCFL : Mrs Vincent G (2) Gonon P, Rousset L, Séon M, Berthet C (2) ,

CCHL: Mme Larue M F, Mrs Moralès P, Villard P,

SEM : Guyot P

Autres communes: Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D, Thizy G

Mr Philippon B a donné pouvoir à Laffont J

Secrétaire de séance : Guyot P

Excusés : Bruyère C, Barcet A, Bruyas B, Philippon B, Philippon A, Bruyas J F, Bruyas JM ,
Lhopital J L, Piot M

N° 405- Modification du règlement de service du SPANC

Monsieur le Président explique la nécessité de modifier le règlement de service du SPANC suite à une nouvelle réglementation.

Après avoir lu les modifications, Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à modifier le règlement de service du SPANC afin de prendre en compte le nouvel arrêté.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 19 février 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier